



Passer du cpsen cdi complet dès 1607 h par an

Par **Piouchka 1980**, le **01/11/2015** à **21:58**

Bonjour à tous. ..je suis nouvelle ici je découvre votre site très intéressant, merci.
Je viens vers vous car je suis conductrice en contrat Cps (scolaire)...depuis janvier j ai déjà presté 1440 h
Mon contrat est de 1158,58 h par an et la semaine type est de 32h.Je voudrais passer en temps complet j aimerais savoir si je peux l obtenir d office si mon nombre d heure arrive aux 1607 heures annuel...le patron pourrait il m en empêcher en me mettant en repos de sorte que je atteigne pas les heures ou bien me freiner en me faisant travailler très peu? Je suis inquiète à ce sujet.. je vous remercie si vous pouviez m éclairer un peu.

Par **Piouchka 1980**, le **03/11/2015** à **21:36**

Up